

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 30 juin 2017 à 18 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 6      Présents : 5      Absent : 1      Votants : 5  
Procuration : 0  
Date de convocation : 23 juin 2017

Présents : Jean BIJASSON – Jacqueline DUPENLOUP – Gilberte GIRARD - Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ  
- Nicole ROCHE

Absente excusée : Annie BORDAS

Procuration :

Secrétaire de séance : Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ

\*\*\*\*\*

Madame le Maire constatant le quorum ouvre la séance à 18 h 00.

Arrivée de Jean Bijasson à 18 h 04.

**1) Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 19.06.17**

Le compte-rendu de la réunion du 19 juin 2017 ayant été adressé par mail à chacun des membres du Conseil, Madame le Maire demande si des questions subsistent. Sans remarque de l'assemblée, ce dernier est adopté à l'unanimité.

## **2) Election du délégué titulaire (1) et de ses suppléants (3) en vue de l'élection partielle d'un sénateur dans le département de la Savoie**

Suite à la démission de Michel Bouvard de son poste de sénateur (dans le cadre du non cumul des mandats), il doit être procédé à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue d'une élection sénatoriale partielle.

Après la mise en place du bureau électoral, le maire a invité le conseil municipal à élire, séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue, un délégué et trois suppléants.

### ➤ Election du délégué titulaire (1):

Madame Jacqueline Dupenloup propose sa candidature.

A l'issue du dépouillement, Madame Jacqueline Dupenloup obtient 5 voix ; elle a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

### ➤ Election des délégués suppléants (3) :

Mesdames Girard Gilberte, Roche Nicole et Monsieur Daniel Quezel-Ambrunaz proposent leur candidature.

A l'issue du dépouillement, Madame Gilberte Girard obtient 5 voix ; elle a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

A l'issue du dépouillement, Madame Nicole Roche obtient 5 voix ; elle a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

A l'issue du dépouillement, Monsieur Daniel Quezel-Ambrunaz obtient 5 voix ; il a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Tous les candidats étant à égalité de suffrage, la désignation du premier, deuxième et troisième suppléant est déterminé par l'âge des candidats :

1<sup>er</sup> suppléant : Daniel Quezel-Ambrunaz

2<sup>ème</sup> suppléant : Nicole Roche

3<sup>ème</sup> suppléant : Gilberte Girard

## **3) Occupation des alpages communaux de la combe du Merlet, convention pluriannuelle d'alpage**

Madame le Maire indique que le jeudi 29 juin un état des lieux de la combe du Merlet en présence de Cyrielle Leroy de la S.E.A (Société d'Economie Alpestre), Françoise Darves-Blanc (éleveuse) et Daniel Quezel-Ambrunaz, dans le cadre de la préparation de la convention pluriannuelle d'alpage concernant ce secteur.

L'intégration ou non de l'assise foncière de la piste dans la convention pluriannuelle d'alpage, du lieu-dit « Les Granges » jusqu'à « La Vieille Route » se pose, en lien avec des questions juridiques de responsabilité.

L'article 2 de l'arrêté du 4 décembre 2014 réserve la circulation aux véhicules utilisés à des fins professionnelles d'exploitation, de gestion et d'entretien des espaces naturels. Un apiculteur tirant revenu de la vente de son miel est considéré par la commune comme ayant-droit à dérogation pour circulation (portion « Les Granges – La Vieille Route »).

- Proposition d'un nouveau rendez-vous avec le juriste de la Chambre d'Agriculture, en compagnie de l'éleveuse, pour tirer au clair le positionnement de la piste dans la convention pluriannuelle d'alpage, ses conditions d'entretien et la validité, au regard de ces éléments, des conventions existantes.
- La rédaction de la convention pluriannuelle d'alpage n'étant pas finalisée, reconduction des commodats (prêt à usage gratuit) jusqu'au 31 octobre 2017, tant pour l'exploitation ovine (Mme Darves-Blanc Françoise) que pour l'implantation de ruches (M. Favario Michel).

La séance est levée à 19 h 15.